



Comportement à adopter dans les bus scolaires (août 2018)

- Les élèves qui effectuent des déplacements en bus obéissent aux chauffeurs.
- Dès le départ du véhicule, les élèves sont assis et le restent jusqu'à l'arrêt du bus. Ils attachent leur ceinture et la garde jusqu'à leur arrivée à destination.
- Les élèves montent et descendent du véhicule lorsque celui-ci est à l'arrêt.
- Les élèves qui descendent du bus ont la priorité sur ceux qui montent.
- La nourriture et les boissons ne sont pas tolérées dans le bus scolaire.
- Les élèves ramassent leurs déchets (papier ou autres objets). Ils veillent à garder le bus propre.
- Pour des raisons de sécurité, les élèves restent calmes dans le bus et évitent de crier ou de chahuter. Ils ne lancent pas d'objets.
- Chaque élève participe à maintenir de bonnes relations dans le bus et collabore de manière positive avec les autres élèves et les chauffeurs.
- Le langage grossier ou injurieux n'est pas toléré.

En cas de non-respect de ces directives, des mesures disciplinaires seront prises par le corps enseignant et la direction. La commission scolaire en sera informée.

La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser les bus scolaires pour une période déterminée.

Syndicat scolaire du Grandval

La directrice :
Nathalie Kaempf

Lieu et date : _____

Signature de l'élève : _____